

# VILLE DE CRESPIN

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 16 Juin 2010  
18 H 30

### PROCES VERBAL

L'An deux mil dix, le seize juin, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie, à la suite de la convocation affichée et transmise le 9 Juin courant, accompagnée de la note explicative de synthèse du programme, conformément à l'Article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **ETAIENT PRESENTS (20) :**

MM WEISS Alain - AMAND Michel - DELANNOY Guy - POUTEAU Marie-Claude - DEE Alain - BRASSELET Claudine - GALIO Philippe - PICHON Guy - TRIBOU Michèle - BLAT Jean-Pierre - VANDERSTEEN Patrick - DESCAMPS Monique - DE NOYETTE Philippe - CABAREZ Nathalie - BOUCHEZ Catherine - HAMELIN Nathalie - LEQUEUX Jean - GRANDI Lucien - TOURNAY Bernard - TRELCAI Philippe

#### **ETAIENT EXCUSES (07)**

Mme VANLAETHEM Pascale (procuration à Mme Marie-Claude POUTEAU) - M. DUVAUX Jean-Pierre (procuration à M. Philippe GALIO) - Mme JOLY Catherine (procuration à Mme Claudine BRASSELET) - Mme PITTAU Aline (procuration à M. Alain WEISS) - Mme ZAOUÏ Laurence (procuration à M. Lucien GRANDI) - M. ROLLAND Nicolas (procuration à M. Bernard TOURNAY) - Mme FOSLIN Brigitte

Madame Nathalie CABAREZ est choisie pour assumer les fonctions de secrétaire de séance.

### **1. Procès Verbal de la séance du 27 Mai 2010 (26 votants)**

Aucune observation - Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix)

### **2. Informations dans le cadre de la délégation accordée au titre de l'Article L 2122-12 du C.G.C.T.**

Arrêté n° 2010/20 du 31 Mai 2010 : Souscription d'un contrat avec BNP Paribas Lease Group, 51 Boulevard des Dames, 13242 MARSEILLE cedex 20, pour le financement d'équipements informatiques (serveur TX200S4 + 4 postes affectés aux services administratifs de l'Hôtel de Ville) fournis par la Société SERVIA Informatique de Boves (80), pour un loyer trimestriel H.T. de 2.133,97 € (deux mille cent trente trois euros et quatre vingt dix sept cents HT) sur une durée de 36 mois.

### **3. Vente habitations Rue du Moulin (26 votants)**

Depuis le 5 Avril 2007, la Commune est propriétaire des 2 habitations sises 25 et 27 Rue du Moulin. Cette acquisition avait été réalisée afin de concrétiser un projet de réhabilitation de la Salle des Fêtes contigüe aux 2 maisons.

Puisque ce programme de travaux ne pourra pas être entériné avec ces deux immeubles, le Conseil avait présenté lors du débat d'orientations budgétaires 2010 la possibilité d'engager les négociations de vente du patrimoine immobilier communal.

La Brigade d'Évaluations Domaniales de Valenciennes a fixé, le 12 Mars 2010, l'estimation de la valeur vénale des deux immeubles à 75.000 €, libre d'occupation.

M. et Mme LECOEUVE Eric, de Saint Amand les Eaux, ont fait part de leur intention d'acheter ces deux maisons pour un montant de 75.000 €, afin de les réhabiliter en appartements locatifs de standing.

En rappelant le montant de l'achat qui était de 65.000 €, complété des frais annexes, à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix), le Conseil accepte de vendre ces deux maisons et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant à cette opération.

### **4. Liste des Emplois Permanents (26 votants)**

Par délibération en date du 8 Avril 2010, le Conseil Municipal avait accepté la nouvelle liste des emplois permanents de la Commune.

Le nouveau tableau, soumis à votre étude, n'a subi aucune modification, aussi bien en suppression qu'en création. Le nombre de postes reste identique. Il correspond mieux à la répartition réelle actuelle des cadres d'emplois appliquée par la Commune.

Seule la présentation a changé, particulièrement dans la filière technique où tous les postes existants ont été regroupés, de l'agent de maîtrise principal, à l'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à TNC - 17 H 30.

La Commission Technique Paritaire locale s'est réunie le 7 Juin dernier et a donné un avis favorable sur le nouveau tableau des emplois permanents.

Avis favorable unanime (26 voix)

### 5. Compte Administratif 2009 (26 votants)

Madame BRASSELET, Adjointe aux Finances, donne lecture des résultats du Compte Administratif par chapitre dans sa section de fonctionnement, et par opération en investissement. Le bilan financier est développé aux conseillers et se concrétise de la manière suivante :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	5.107.015,26 €	613.757,38 €
Dépenses	4.904.048,83 €	1.151.328,74 €
	-----	-----
	202.966,43 €	- 537.571,36 €

Compte tenu des reports de l'exercice précédent, et des restes à payer et à recevoir, la C.A. dégage un excédent réel de 44.482,30 € au titre de l'exercice 2009.

Aucune question - Pas d'observation sur les différentes dépenses et recettes budgétaires.

Le Compte Administratif du Maire est identique au Compte de Gestion du Receveur Municipal.

Sous la Présidence de M. TOURNAY Bernard, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2009 sont adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix)

N°	LIBELLE	VALEUR COMMUNALE
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1.078,90
2	Produit des impositions directes/population	400,86
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1.143,53
4	Dépenses d'équipement brut/population	155,84
5	Encours de la dette/population	827,26
6	Dotation globale de fonctionnement/population	99,59
7	Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	47,32
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	106,34
8 Bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	106,34

9	Dépenses de fonctionnement Dette/Recettes réelles de Fonct.	103,26
10	Dépenses d'équipement brut/Recettes réelles de fonct.	13,63
11	Encours de la dette/Recettes réelles de fonctionnement	72,34

Les documents budgétaires sont mis à la disposition du public à la Mairie pour consultation conformément à l'Article L2313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ensuite, le Conseil délibère sur l'affectation du résultat pour permettre le report au Budget Supplémentaire 2010.

Puisque le Compte Administratif fait apparaître un excédent supérieur aux prévisions d'équilibre des dépenses d'investissement hors restes à réaliser, l'Assemblée décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix), l'affectation des résultats budgétaires dans les conditions ci-après :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

	674.366,66 €	Déficit CA 2009
	462.068,37 €	Restes à réaliser et à recevoir
	-----	(904.239,24 - 442.170,87 = 462.068,37)
TOTAL	- 212.298,29 €	

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	256.780,59 €	Excédent CA 2009
	- 212.298,29 €	Equilibre Investissement
	-----	

TOTAL 44.482,30 € à reporter au B.S. 2010

La répartition se concrétisera au budget supplémentaire dans les conditions suivantes :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
001	Résultat d'investissement	674.366,66 €
	Reste à réaliser	462.068,37 €
1068	Excéd. Fonct. Capit.	212.298,29 €
	-----	-----
	674.366,66 €	674.366,66 €

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
002 Résul. Fonct. Reporté		44.482,30 €
Dépenses Nouv. à déterminer	44.482,30 €	

Les documents budgétaires sont mis à la disposition du public à la Mairie, pour consultation, conformément à l'Article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **6. FADL - CAVM (26 votants)**

Les modalités d'attribution du Fonds d'Animation et de Développement Local ont été arrêtées par la CAVM, pour toute activité qui contribue au développement de l'animation dans les communes rurales.

Dans le cadre du Marché de Noël, une dotation de 13.338,39 € peut être accordée à CRESPIN.

A l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix), le Conseil adopte le projet du Marché de Noël 2010 et sollicite auprès de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole l'attribution du FADL pour 13.338,39 €

#### **7. Mise en place défibrillateurs (26 votants)**

Une projet a été lancé par la Fédération des Elus Non-inscrits du Nord afin de viser à équiper les petites et moyennes communes du Nord en défibrillateurs cardiaques, entièrement automatiques. Cet investissement peut être cofinancé au moyen d'une subvention issue de la réserve parlementaire allouée au titre de l'année 2010.

Un devis a été sollicité auprès de la Société FND de TEMPLEMARS qui fait apparaître une dépense de 9.113,52 € TTC, pour 4 appareils susceptibles d'être installés dans les salles de sports et à proximité de l'entrée de l'Hôtel de Ville.

A l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix), l'Assemblée communale autorise l'acquisition de ces 4 défibrillateurs et sollicite la subvention de 50% du coût total hors taxes, auprès du Sénateur A. TURK, dans le cadre de l'enveloppe parlementaire.

#### **8. Procédure démolition barres 11 Novembre et 8 Mai - ANRU (26 votants)**

Par délibération en date du 29 Mai 2008, le Conseil Municipal de CRESPIN avait autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention Financière de Rénovation Urbaine du Corridor Minier intégrant la rénovation urbaine du Quartier de Blanc Misseron situé sur les communes de CRESPIN et QUIEVRECHAIN.

Ladite convention signée le 30 Juin 2008 a inscrit l'engagement de CRESPIN de procéder à la démolition des barres du 11 Novembre et du 8 Mai, dans le cadre du projet ANRU pour la restructuration du Quartier de Blanc Misseron sous notre maîtrise d'ouvrage.

Cette démolition ne pourra être effective qu'à l'issue de la rupture du bail emphytéotique existant actuellement entre le PACT, gestionnaire des immeubles concernés et la Ville. La réalisation dépendra également de la vacance complète des logements existants de ces deux barres.

Sachant que la Commune ne rembourse aucun prêt sur ces deux barres, et compte tenu que le PACT, en sa qualité de gestionnaire des immeubles du 11 Novembre et du 8 Mai, et de maître d'ouvrage des

travaux de réhabilitation, s'engagera à rembourser le capital restant dû à la date de la rupture de bail emphytéotique. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'engagement communal à la réalisation de la dite opération et de solliciter les subventions ANRU.

Aucune observation. Le Conseil, à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix), approuve la délibération qui lui a été présentée.

L'Ordre du jour est épuisé. La séance est levée.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

N. CABAREZ

A. DEE